

et mon devoir et mon droit; obéissant à ce devoir et usant de ce droit, je choisirai mes représentants dans les rangs des conservateurs pour neutraliser, s'il se peut, l'action des progressistes trop ardents.

Mais ce n'est point une guerre systématique qu'entendent vous déclarer les conservateurs, messieurs les ministres, c'est une résistance calme et digne qu'ils opposeront aux lois et aux mesures qui leur paraîtraient contraires aux principes de la religion, de la justice, ou aux intérêts de la patrie.

Voilà, messieurs, comment j'ose interpréter le vote du 10 novembre. Nos populations, loyales et indépendantes, ont aujourd'hui l'intelligence véritable de notre système politique; elles viennent de le prouver d'une manière éclatante. Un journal français, le *Siècle*, reprochait naguères avec humeur aux électeurs de nos campagnes, de s'être présentés en masses profondes au scrutin et d'avoir neutralisé les votes des villes, presque partout libéraux! Honneur aux électeurs de nos campagnes! Car ils ont compris le péril et prouvé que de leur côté se trouve la force unie à la modération.

Le clergé, essentiellement conservateur, a mis sa part d'action dans la grande lutte qui s'engageait; il en avait le droit, et, je dis plus, c'était pour lui un rigoureux devoir. Monsieur le président du Conseil l'a franchement reconnu. Et, si j'ai bien conservé le souvenir de ses paroles, elles contenaient cette déclaration: *il clero, se usa di armi legali, è nel pieno suo diritto*; il ajoutait que la présence du clergé dans les assemblées politiques pouvait être utile; qu'elle était en harmonie avec nos nouvelles institutions, et que le résultat nécessaire de ce contact avec des hommes de progrès, serait de lui faire comprendre ce qu'il y avait d'excès dans ses idées du moment. Nous avons entendu et pris acte avec plaisir de ces paroles si pleines de sens et de justice. Toutefois je fais mes réserves sur l'exagération des idées dont monsieur le président du Conseil accuse le clergé. Mais il m'est pénible de voir ébranlée l'habituelle impartialité de son esprit. M. le comte de Cavour nous a dit que l'influence ecclésiastique s'accroît, se régularise, qu'elle intervient avec une dangereuse intelligence dans nos questions politiques, et la proposition d'enquête qu'il a formulé, semble prouver qu'il donne sérieuse créance à l'accusation portée contre le clergé d'avoir usé et abusé des moyens spirituels pour influencer les élections. Messieurs, je le répète, les membres du clergé individuellement, et non comme corps politique, ont contribué au résultat de ces élections; mais ce résultat ce sont les masses, c'est la volonté populaire qui l'a demandé et obtenu. Le développement de cette proposition et celui des détails qui la fortifient seraient inopportuns aujourd'hui; peut-être ne le seront-ils pas toujours.

Les orateurs qui s'opposaient hier à la proposition d'enquête, soutenue par monsieur le président du Conseil, l'ont combattue, la jugeant en principe, avec toute la droite, inutile et impolitique; mais est-ce à dire qu'ils entendent justifier (s'ils ont eu lieu réellement)

les actes de pression morale imprudents et graves auxquels monsieur le président du Conseil faisait allusion dans son discours? Non certes. J'ose croire que mes honorables collègues Solaro Della Margarita et Sotgiu les condamneraient ainsi que moi; mais, comme moi, ils voudront sans doute, et avant tout, que ces actes soient expressément, loyalement spécifiés, qu'on en désigne les auteurs, qu'on cite les personnes sur lesquelles on les aurait exercés.

Sous la réserve expresse des conditions que je viens d'indiquer, si les enquêtes se limitaient à certains faits bien déterminés, tels que des menaces d'excommunication ou de refus de sacrement, je serais le premier à les provoquer, comme je les provoquerais pour tous les cas où l'on articulerait des faits d'intimidation et de violence commis par des personnes étrangères au clergé, et j'espère que mes amis politiques s'uniraient à moi pour le faire.

Tout en ayant la confiance que le clergé n'a point usé de moyens illicites pour assurer le triomphe de ses candidats, il se pourrait, par aventure, que cette faute grave eût été commise par quelqu'un de ses membres, et nous n'entendons pas que de pareils moyens puissent avoir un résultat.

Je le répète, la menace d'excommunication ou de refus de sacrement devra motiver l'enquête. Il est évident pour moi que si l'électeur catholique et qui a foi dans la parole de son pasteur est par lui mis dans l'alternative ou d'abdiquer sa liberté politique, ou de renoncer, à la dernière heure de sa vie, à la consolation suprême qui reste au chrétien mourant, il est évident, dis-je, que ce catholique n'hésitera pas un instant, et qu'il aura subi la plus irrésistible des pressions morales. Dans ce cas, je le dis encore, l'enquête sera juste, l'enquête sera nécessaire. Mais je ne consentirais jamais à ce qu'on la décrète sur ces dénonciations vagues et générales de menées et d'influences cléricales, qui n'aboutiraient qu'à jeter dans notre pays le désordre et la division, qu'à constater des opinions particulières plutôt que des faits précis et concluants.

Je me flatte que monsieur le ministre, président du Conseil, reconnaitra qu'avec mes amis politiques je me suis extrêmement rapproché du but vers lequel ses paroles tendaient hier à diriger la Chambre, et j'ose espérer qu'il donnera son adhésion à notre demande de limiter d'une manière précise le cas où l'enquête serait ordonnée. (Bene! dalla destra)

**MELLANA.** Ricorderà la Camera che io ho domandato la parola nella tornata di ieri quando parlava l'onorevole Bixio.

Io farò una breve risposta a quel discorso, quindi mi limiterò a brevi osservazioni fino ad ora non state fatte da altri sulla grave questione che si agita; un discorso su tale argomento sarebbe superfluo dopo quelli che abbiamo udito ieri ed oggi.

Prima però di rispondere all'onorevole Bixio stimo prezzo dell'opera di non lasciar passare inosservate alcune delle considerazioni presentate dai due ultimi ora-